

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics :
Tél. 04 91 57 75 53
executions@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés :
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 42 41 30 61
martiguespub@lamarseillaise.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE LOCATION GÉRANCE TAXI

Par acte SSP en date du 11/09/19, il a été établi un contrat de location gérance entre Madame Tounes KHANOUF, Veuve de Monsieur Baghdadi SEBAA, demeurant 2 Rue Aimé Césaire, Résidence CAP ILOE, Bât UE, 13014 Marseille, titulaire de l'Autorisation de Taxi N°794 sur la Commune de Marseille, délivré par la ville de Marseille, et la SASU TAXI DAD au capital de 1000€ - Siège social 7 Chemin de Bellevue, Résidence Mon Moulin, Bat A2, 13015 Marseille, représentant légal Mademoiselle Nawel SEBAA, demeurant idem siège, portant sur une autorisation de Stationnement N°794, à compter du jour de sa validation par la direction du contrôle des voitures publiques, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans maximum.

201902823

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TOTAL CORPORATE SECURITY - **Sigle :** TCS SECURITY - **Forme :** SASU - **Siège social :** 10 rue de la République 13001 Marseille - **Objet social :** La surveillance humaine ou par système électronique de sécurité, le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble. - **Durée :** 99 ans - **Capital :** 500 euros - **Admission aux assemblées générales et droit de vote :** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut participer aux assemblées. - **Transmission des actions :** Libre. - **Président :** M. MEBARKI Abdelkader demeurant 20 Bd Denis Papin 13015 Marseille - La société sera immatriculée au **RCS de Marseille**

201902826

COMMUNE D'ARLES

AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARLES

Par arrêtés municipaux n°19URB001 en date du 30 avril 2019 et n°19URB002 en date du 02 juillet 2019, le Maire d'Arles a engagé la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de corriger plusieurs erreurs matérielles, d'améliorer et de modifier le règlement et de mettre à jour des annexes.

En date du 29 mai 2019, le Conseil municipal d'Arles a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée. Le dossier de la modification simplifiée ainsi qu'un registre, seront mis à la disposition du public à la mairie d'Arles, à la Direction de l'Aménagement du Territoire - service Pôle procédures et documents d'urbanisme, 11 rue Parmentier, 2ème étage, bureau 225 BP90196 13637 ARLES CEDEX du 09 Septembre 2019 au 09 Octobre 2019, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Des dossiers ainsi que des registres seront également consultables dans les mairies annexes de Salin de Giraud, Sambuc, Raphèle, Moulès, Mas Thibert, aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du 09 Septembre 2019 au 09 Octobre 2019, aux adresses suivantes :

- En mairie annexe de Mas-Thibert, place Michel Reboul 13104 Mas thibert
- En mairie annexe de Salin de Giraud, Cercle Solvay - 1^{er} étage, 1 boulevard Pierre-Tourmayre 13129 Salin-de-Giraud
- En mairie annexe de Raphèle Chemin des Paluns 13280 Raphèle
- En mairie annexe de Moulès 3 place de la Mairie 13280 Moulès
- En mairie annexe du Sambuc Place Denis Chanut 13200 Le Sambuc

Les commentaires pourront être déposés par courriel à l'adresse suivante : arles.modification1plu@ville-arles.fr ; ou les adresser par écrit à la Mairie d'Arles à l'adresse suivante :
Mairie d'Arles
Direction de l'aménagement du territoire
Service Pôle procédures et Documents d'Urbanisme
2ème étage Bureau 225
11 rue Parmentier - BP 90196
13637 Arles CEDEX

Les dossiers et commentaires seront également disponibles durant la mise à disposition sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-arles.fr/mairie/avis-au-public-mairie/annonces-legales-avis>

Le présent avis sera inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition et 8 jours après le début de la mise à disposition. Ce même avis sera affiché en Mairie d'Arles, mairie d'Arles, à la Direction de l'Aménagement du Territoire - service Pôle procédures et documents d'urbanisme et dans les mairies annexes de Salin de Giraud, Sambuc, Raphèle, Moulès, Mas Thibert.

A l'issue de cette mise à disposition le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée. Le conseil municipal adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Hervé SCHIAVETTI,
Maire d'Arles

201902416

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination Sociale :** ZOHA **Forme :** SASU - **Objet social :** Exploitation de tous bars licences IV et restaurants - **Siège social :** 20 Rue Saint Basile, 13001 Marseille **Capital :** 1000€ - **Président :** Madame HADAM Zohra demeurant 22 Rue des dominicaines, 13001 Marseille - **Durée :** 30 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de Marseille**. - **Admission aux assemblées générales et droits de vote :** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut participer aux assemblées. **Transmission des actions :** Libre.

201902815

AVIS DE DISSOLUTION

MON ASSISTANTE BUSINESS
SASU au capital : 1000 euros
Siège social : 50 rue de Rome 13001 Marseille
SIREN : 838 927 101
RCS Marseille

Aux termes d'une assemblée générale en date du 09/09/2019, l'associé unique décide la dissolution anticipée de ladite société à compter du 09/09/2019, Madame DAMECHE ELHAIM, demeurant 50 rue de Rome, 13001 Marseille, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Mention au RCS DE Marseille.

201902818

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :** AUROLYS AUTO - **Forme :** SASU - **Capital :** 1 000 € - **Objet social :** Achat et vente de tous véhicules d'occasion et toutes prestations liées à l'activité - **Siège social :** Quartier Bricard Route de Martigues 13700 Marignane - **Président :** Mr CLARY Gilbert domicilié 1150 Chemin de la Souque 13090 Aix en Provence - **Durée :** 99 ans - **Admission aux assemblées et participations aux décisions :** tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. **RCS Aix en Provence**

201902817

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MON ASSISTANTE BUSINESS
Forme : SASU
Capital : 1000 euros
Siège social : 50 rue de Rome 13001 Marseille
RCS Marseille 838 927 101

L'assemblée générale Extraordinaire, en date du 09/09/2019, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation au 09/09/2019, a donné quitus au liquidateur Mme. DAMECHE ELHAIM, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et décide la radiation de la société auprès du registre de commerce à compter du 09/09/2019. Formalités au RCS de Marseille TEXTE

201902818

AVIS DE DISSOLUTION

Société CIEL AZUR
Société civile immobilière au capital de 1 524,49 euros
Siège social 17, boulevard Lamartine
Résidence la Bruilière Bâtiment B,
13600 LA CIOTAT
RCS Marseille 398 545 269

Par assemblée en date du 06 septembre 2019, la société susvisée, a constaté sa dissolution pour réunion de toutes les parts en une seule main, et désigné Madame Patricia STEINER demeurant 161, rue Armand Silvestre à Courbevoie (92400), associée subsistante, en qualité de liquidateur. Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé 161, rue Armand Silvestre à Courbevoie (92400), domicile du liquidateur. Il n'a pas été apporté de limitation aux pouvoirs du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Marseille.

201902812



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Modification n°4 du PLU de la commune de Bouc Bel Air

Par arrêté n°19_CT2_035 en date du 7 août 2019, Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bouc Bel Air correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU, ayant pour objets :

- De corriger des erreurs matérielles ;
- D'apporter des ajustements réglementaires.

L'enquête publique se déroulera du **Jeudi 12 septembre 2019 à 9h00, au vendredi 11 octobre 2019 à 16h30** soit pendant 30 jours consécutifs.

A cet effet, a été désigné par décision n°E 19000111/13 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en date du 22 juillet 2019, Madame Katherlyne CICONARDI en qualité de commissaire enquêteur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence - Le Pharo, 58 boulevard Livon, 13007 MARSEILLE - représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, est le maître d'ouvrage responsable de la modification n°4 du PLU de la commune de Bouc Bel Air, correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, sous format papier et dématérialisé, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique, situé au Service Urbanisme et Développement de la Mairie de Bouc Bel Air, Pôle Municipal de Sauvecanne, impasse des Oliviers, 13320 Bouc Bel Air, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h00 à 16h30 hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep> auquel renvoie le site Internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : <http://www.agglo-paysdaix.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales au siège de l'enquête aux dates et heures suivantes :

Le jeudi 12 septembre 2019 de 9H00 à 12H00
Le mercredi 25 septembre 2019 de 13H30 à 16H30
Le lundi 30 septembre 2019 de 9H00 à 12H00
Le vendredi 11 octobre 2019 de 13H30 à 16H30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et adresser ses éventuelles observations et propositions à l'attention du commissaire enquêteur dans les conditions suivantes :

1. sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête,
2. par voie postale à l'adresse : A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur - Mairie de Bouc Bel Air, place de l'hôtel de ville, 13320 Bouc Bel Air,
3. par mail à l'adresse suivante : bba-plu-m4-ep@mail.registre-numerique.fr ou sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep>
4. par écrit ou oral, lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur,

Pour la consultation de ce dossier d'enquête, un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête, aux heures et aux jours d'ouverture mentionnés.

Les observations et propositions du public seront annexées et reportées dans les différents registres d'enquête, dans leurs versions papier et numérique, dans les meilleurs délais.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au Service Urbanisme et Développement de la commune de Bouc Bel Air et en Préfecture des Bouches-du-Rhône pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document sera également publié durant la même période sur le site internet du Conseil de Territoire du Pays d'Aix <http://www.agglo-paysdaix.fr>, ainsi que sur le site <https://www.registre-numerique.fr/bba-plu-m4-ep>

A l'issue de l'enquête publique, le projet de dossier de modification n°4 du PLU de la commune de Bouc Bel Air, correspondant à la modification n°1 de la révision générale du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis sur ce dernier, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, après avis du Conseil Municipal de la commune de Bouc Bel Air.

Des informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Direction Adjointe PLU et Proximité du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

(tél. : 04 86 91 35 18 / @ : plu.paysdaix@ampmetropole.fr). Dès la publication de l'arrêté susmentionné, toute personne pourra, sur demande adressée aux services susmentionnés et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique.

201902511

**Publications
d'annonces
légalés
et judiciaires**

**Rapidité, efficacité et tarifs attractifs
sur 4 départements (13/83/30/34)**

Votre contact : ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
on vous le dit tous les jours.